



## DÉCISION DU MAIRE N°2025/60

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 060-216003434-20251216-DECISION202560-AR

### Objet : REVISION DES TARIFS LIES A LA GESTION DU CIMETIERE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'OISE  
Arrondissement de SENLIS

Le Maire de la commune de Lamorlaye

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°28 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, portant délégations au Maire de Lamorlaye par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire n° 2023/45 du 7 décembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de rendre plus lisible les tarifs liés à la gestion du cimetière,

#### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les tarifs 2025 liés à la gestion du cimetière sont les suivants :

Désignation	Tarif
Concession 50 ans	538,56€
Concession 30 ans	348,48€
Columbarium 10 ans	422,40€
Columbarium 15 ans	528,00€
Columbarium 30 ans	950,41€
Jardin des souvenirs – plaque 30 ans	84,47€
Jardin des souvenirs – plaque 50 ans	142,55€
Cavurne – 30 ans	491,04€
Cavurne – 50 ans	586,09€

**Article 2** : D'arrondir à l'euro entier supérieur tous les tarifs liés à la gestion du cimetière lors de leurs revalorisation annuelle au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de l'INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre des années précédentes. La règle de calcul est la suivante :

Tarif x nouvel indice

Ancien indice

#### **Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif – 14 rue Lemercier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### **Article 4 :**

L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous-Préfecture de Senlis
- Le Service de Gestion Comptable de Senlis

Fait à Lamorlaye,  
Le 16 décembre 2025

Le Maire

**Nicolas MOULA**

